

DEC162228DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Christoph Sorger, directeur de l'Institut des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC132449DAJ du 3 septembre 2013 portant nomination de M. Christoph Sorger aux fonctions de directeur de l'INSMI ;

Vu le projet d'avenant n° 3 à la convention de création de l'UMI Pauli conclu entre l'Institut Wolfgang Pauli et le CNRS ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Christoph Sorger, directeur de l'INSMI, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, l'avenant n° 3 à la convention de création de l'UMI Pauli conclu entre l'Institut Wolfgang Pauli et le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2016

Alain Fuchs